

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE**  
**SAINTE AGATHE DES MONTS**

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance extraordinaire tenue le 8 octobre 2019 à 19 heures, dans la salle Georges-Vanier située à l'hôtel de ville au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

**Présences :**

Frédéric Broué    Jean Léo  
Denis                Legault  
Chalifoux          Sylvain  
Chantal            Marinier  
Gauthier           Marc Tassé

**Absences :**

Grant  
MacKenzie

**1. Ouverture de la séance extraordinaire**

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale et de la greffière; il est 19h01.

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance est inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

**2019-10-432**

**2. Octroi de contrat - Travaux de rénovation Théâtre le Patriote - Appel d'offres LC-2018-006T**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de rénovation du Théâtre le Patriote;

CONSIDÉRANT QUE le montant estimé pour ce contrat était de 5 175 000 \$, incluant les taxes, avant la période d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu cinq (5) soumissions ouvertes le 25 septembre 2019, comme suit :

	NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT SOUMISSIONNÉ (taxes incluses)
1.	Bernard Malo inc.	4 802 300,00 \$
2.	Groupe Laverdure Construction inc.	4 824 280,70 \$
3.	L'Archevêque & Rivest limitée	5 127 000,00 \$
4.	Les entreprises Christian Arbour inc.	6 031 129,87 \$
5.	Groupe Piché Construction inc.	6 802 804,35 \$

Initiales	
Maire	Greffier

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

CONSIDÉRANT la recommandation de la société "Atelier Idéa" datée du 25 septembre 2019 pour l'octroi du contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie et des infrastructures;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles pour effectuer la dépense prévue, laquelle a fait l'objet d'un engagement en vertu du bon de commande GI\*0038 sujet à l'autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Règlement numéro 2017-M-252 déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la ville*, le trésorier est autorisé à faire le paiement de sommes à payer en vertu de contrats et d'ententes ayant été dûment approuvés par le conseil;

Il est proposé

### ET RÉSOLU

1. d'octroyer à la société "Bernard Malo inc.", plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de rénovation du Théâtre le Patriote pour un montant de 4 802 300,00 \$ incluant les taxes applicables, conformément à leur soumission et à l'appel d'offres numéro LC-2018-006T lesquels forment le contrat avec la présente résolution;
2. de payer les dépenses à même le règlement d'emprunt numéro 2018-EM-265.

VOTE CONTRE: MARC TASSÉ

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2019-10-433

### 3. Adoption du règlement numéro (2019-EM-282) - Installation d'un capteur à sédiments - Intersection Dazé et Tour-du-Lac

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 17 septembre 2019, un membre du conseil a déposé un projet de règlement et a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption de nature à changer l'objet de celui-ci;

CONSIDÉRANT QU'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, de même que l'objet du règlement, s'il entraîne une dépense et, le cas échéant, le mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public avant la séance;

Il est proposé

Initiales	
Maire	Greffier

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

**ET RÉSOLU** d'adopter le règlement numéro 2019-EM-282 concernant l'installation d'un capteur à sédiments à l'intersection de la rue Dazé et du chemin du Tour-du-Lac, lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**4. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour**

**5. Levée de la séance extraordinaire**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité. Il est 19h07.

---

Le président de la séance,  
Monsieur Denis Chalifoux

---

La greffière,  
Me Stéphanie Allard

Initiales	
Maire	Greffier

*Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.*